CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 19 décembre 2022 à 19 h 00
ST-JULIEN-DE-COPPEL
PROCÈS-VERBAL

Sommaire

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV....2
2. Mobilités....2
3. Culture....3
4. Jeunesse....6
5. Tourisme....10
6. Centre aquatique....10
7. Ressources humaines....13
8. Maison Sport Santé : formations....15
9. Finances....16
10. Leader....19
11. Désignation de délégués....20
12. AMF : motion....20
13. Questions diverses....21

Présence des délégués par commune (en grisé les suppléants) / P : Présent – E : Excusé

BEAUREGARD L'EVEQUE	Patricia BUSSIERE	P
	Bruno BISSON	E
	Patricia FAFOURNOUX	P
BILLOM	Jean Michel CHARLAT	P
	Nathalie MARIN	P
	Pierrick BELLAT	E
	Céline AUGER	E
	Daniel DUMAS	E
	Sylvie DUCATTEAU	P
	Jean-Pascal BLACHE	P
	Karelle TREVIS	P
	Denis MAUTRET	
BONGHEAT	Lydie GARINO	P
	Christian CHALARD	P
BOUZEL	Suzanne DELARBRE	P
	Daniel RAVOUX	P
CHAS	Bernadette DUTHEIL	P
	Joseph BELGARDE	P
CHAURIAT	Maurice DESCHAMPS	E
	Nicole NENOT	P
	Guy MAILLARD	E
EGLISENEUVE PRES BILLOM	Daniel SALLES	P
	Nadège TOURNEBIZE	P
ESPIRAT	Marie-France CHOFFRUT	P
	Sébastien MAFFI	

ESTANDEUIL		
	Frédéric POYET	E
FAYET LE CHATEAU	Bruno VALLADIER	P
	Michelle STEINERT	P
GLAINE MONTAIGUT	Nathalie VACHIAS	P
	Cyrille BRECHARD	E
ISSERTEAUX	Jean-Claude BATISSON	E
	Roger BOURDOULEIX	
MAUZUN	Christiane TAILLANDIER	P
	Sandrine IZAMBART	P
MONTMORIN	Gérard GUILLAUME	P
	Eric PIREYRE	P
MUR-SUR-ALLIER	Jean DELAUGERRE	E
	Florence JOUVE	E
	Jean-Marc LAVIGNE	P
	Danielle RANCY	
	Louis PEREIRA	
	Martine VAQUIER	
	René LEMERLE	E
NEUVILLE	Jérôme PIREYRE	P
	Jean-Yves GRIVET	P
PERIGNAT ES ALLIER	Jean-Pierre BUCHE	P
	Virginie VINATIER	P
	Fanny BLANC	

REIGNAT	Janick DERRIEN	P
	Franck DROUIN	
ST DIER D'AUVERGNE	Nathalie SESSA	P
	Claude JUILLARD-CONDAT	P
ST JEAN DES OLLIERES	Karine JONCOUX	P
	Paul COURTOT	
ST JULIEN DE COPPEL	Dominique VAURIS	P
	Patrick CHAVAROT	P
	Myriam BLANZAT-LERNOULD	P
ST BONNET LES ALLIER	Emeric DECOMBE	
	Maryse TARRIT	
TREZIOUX	Hubert CHEMINAT	P
	Michel DEGOILLE	
VASSEL	Françoise BERNARD	E
	Nicolas JAFFEUX	E
VERTAIZON	Jean-Jacques CAVALIERE	P
	Catherine SOU-AH-Y	E
	Robert BODEVIN	E
	Nathalie DOS SANTOS	
	Cyril GONZALEZ	P
	Amalia QUINTON	P

Ont donné pouvoir : Bruno BISSON à Patricia BUSSIERE – Pierrick BELLAT à Dominique VAURIS – Céline AUGER à Nathalie MARIN – Guy MAILLARD à Amalia QUINTON – Jean DELAUGERRE à Gérard GUILLAUME – René LEMERLE à Nicole NENOT – Catherine SOU A HY à Cyril GONZALEZ – Robert BODEVIN à Jean-Jacques CAVALIERE.

Titulaires Présents (55)	34	61,82 %
Suppléants avec droit de vote	0	
pouvoirs	8	
nombres de votants	**42**	76,36 %
Suppléants sans droit de vote	6	

Préalablement à l'ouverture de la séance, Monsieur Léo FROBERT, président de l'association de défense du Clos de Guy, accompagné de Monsieur Jean-Philippe REUSSNER, membre, souhaitent prendre la parole et s'imposent à la tribune. Aucune demande préalable n'ayant été formulée, Monsieur le Président refuse cette intervention. Il rappelle que le public est autorisé à assister aux séances, en fond de salle et peut prendre la parole une fois la séance terminée.

Monsieur Reussner conteste et précise qu'il est chez lui. Il sort de la salle.

1. Désignation d'un secrétaire de séance et validation du PV

1-1 Désignation d'un secrétaire de séance.

Jean-Michel CHARLAT est désigné secrétaire de séance.

1-2 Validation du procès-verbal de la séance précédente.

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente séance du conseil communautaire. L'assemblée le valide.
Le document se trouve en pièce jointe.

2. Mobilités

Rapporteure : Karine JONCOUX

Schéma directeur cyclable SDC: point d'étape

1 - Point d'étape – un scénario validé

Pour mémoire, la réalisation du SDC s'inscrit directement dans le cadre du Plan Climat : fiche action n°10 dédiée au développement de l'usage du vélo dans les mobilités. Ce projet répond à plusieurs enjeux :
- de réduction des émissions de gaz à effet de serre en réduisant l'usage quotidien de la voiture individuelle ;
- de santé en favorisant la pratique d'une mobilité active ;
- d'insertion, d'emploi mais aussi social : coût de l'énergie, lien social...

Le scénario validé en bureau communautaire du 12/09 dernier :
Ambition faire de Billom Co une véritable «Terre de vélo » à l'horizon 10 ans
- un réseau cyclable x6 par rapport à actuel ;
- une boucle billomoise et un cœur de ville de Billom avec des aménagements type « Piste cyclable/Voie Verte » ;
- un territoire d'expérimentation ;
- une offre de stationnement diversifiée et abondante ;
- un lieu de référence autour du vélo ;

Ce scénario ambitieux permettrait véritablement de capter des nouveaux usagers du quotidien. Il aurait également un effet positif sur le développement de l'attractivité territoriale (attractivité résidentielle et touristique notamment).

Une estimation du coût d'investissement pour ce scénario est de l'ordre de 9 à 10 M d'euros sur 10 ans (investissement et fonctionnement, tous partenaires confondus), décliné de la manière suivante :
- 87 % du budget estimé sur les infrastructures
- 4,6 % sur les services, la formation et la communication
- 4,1 % sur l'offre de stationnement
- 4,1 % sur les mesures « cadre »

2 - Etape en cours – un programme d'actions

Le scénario étant maintenant validé dans ses grands principes, il s'agit de construire le programme d'actions. Il y a une volonté de la part des membres du COPIL de proposer dans le futur plan d'actions, en plus des actions fortes sur le réseau structurant, des actions communes à tout le territoire à savoir un socle commun avec des principes forts portés par la communauté de communes auprès de toutes les communes (par exemple sur le stationnement, la formation à la remise en selle, la sensibilisation, l'offre de services autour du vélo…)

Les comités de pilotage des 18/10 et 21/10 ont permis de définir l'armature du futur programme et le contenu des différentes actions. Un calendrier prévisionnel et un budget estimé ont également été présentés et discutés.

La politique cyclable de Billom Communauté pour 2023-2032 :
- un cadre/socle commun pour le territoire – *3 mesures cadre ;*
- Billom Communauté, chef d'orchestre de la politique cyclable du territoire
- Billom Communauté, exemplaire
- Billom Communauté, pays des bourgs tranquilles
- 5 axes de travail déclinés en 12 actions :
- un réseau d'itinéraires cyclables avec 8 liaisons structurantes – 4 actions ;
- des services renforcés et incarnés par un lieu de référence pour

le vélo – 3 actions ;
- une offre de stationnement développée (x10) et diversifiée – 1 action ;
- de la formation et des outils de communication pour sensibiliser et donner envie de faire du vélo – 2 actions ;
- une offre pour découvrir le territoire et devenir une destination « slow tourisme » – 2 actions.

A noter qu'une permanence sur le territoire du bureau d'études L'Echappée, les 21 et 22/11, a permis d'échanger avec quelques acteurs du territoire pour enrichir le programme d'actions.

A noter également une réflexion encore à mener sur le tracé prioritaire Billom-Chignat par l'ancienne voie ferrée. En effet, suite à la sortie sur le terrain du 01/07 et aux échanges en bureau communautaire, plusieurs options peuvent être envisagées mais nécessitent encore d'être discutées et travaillées avec les parties concernées. Un estimatif du budget pour la réalisation de ce tronçon de 8,2 km a été présenté en COPIL. Pour un aménagement de type voie verte, il faut compter environ 2,05 M d'euros avec plusieurs acteurs envisagés : Département / Billom Co / Région.

Les prochaines étapes du schéma :
- finaliser le document « Politique Cyclable » qui reprend scénario et plan d'actions ;
- organiser un atelier vélo du Club Climat, prévu le 17/01 en soirée pour présenter et discuter le programme d'actions ;
- valider le Schéma Directeur Cyclable et la politique cyclable du territoire en conseil communautaire (objectif janvier ou février 2023).

Il s'agira ensuite de poursuivre le travail de coconstruction et de mise en œuvre des actions vélo avec un maximum d'acteurs, associations, communes et partenaires institutionnels engagés sur ces questions. **A l'image du Plan Climat, Billom communauté ne peut / et ne doit pas porter seule l'ensemble des projets et investissements sur la politique vélo du territoire.**

Une présentation plus détaillée du projet en séance complète la note.

Discussion :
Monsieur le Président : beaucoup d'itinéraires ne nous appartiennent pas. Il faudra nous rapprocher des autres partenaires et travailler de concertation pour trouve les financements. Dans certains cas, il faudra peut être un élargissement de chaussée (chaussidou). Un travail de lobbying sera à faire pour convaincre le département. Ensuite, nous devrons définir des priorités et un calendrier. Des questions se poseront sur la partie plus vallonnée qui sera peut être plus destinée au tourisme et aux boucles locales.
Karine JONCOUX : sur le haut du territoire, ce sont peut être plus des points de rabattement vers des points de co-voiturage sur lesquels il faut travailler.
Monsieur le Président : il faut démontrer la compatibilité des divers modes de transport.
Jean-Pierre BUCHE : les 10 millions d'euros peuvent sans doute impressionner. Mais on a aussi travaillé sur un ETP car l'animation sera tout aussi importante, notamment sur la remise en selle en partenariat avec des associations existantes comme La Perm. L'axe Billom/Chignat est significatif, il aura un effet démonstrateur.

3. Culture

Rapporteurs : Patricia BUSSIERE et Frédéric GERMOT

Ecole de musique

3-1 Rentrée 2022-2023

3-1-1- Les élèves

284 élèves dont 50 adultes (17%) contre 278 en 2021.
- Les cours individuels : 242 inscrits.
- Les pratiques collectives : 118 inscrits avec :
42 élèves pour Le Brass, les ateliers de Musiques actuelles et jazz ; 54 élèves en ensembles de classes (accordéon, flûte, percussions) et 22 dans les harmonies partenaires.
L'Éveil musical : 29 inscrits à Billom, Mur-sur-allier, Vertaizon et St-Dier.
Les interventions DUMIste : 120 élèves de 5 classes de cycle 2.

L'équipe pédagogique : 23 enseignants.

Ce sont 6372 heures de face à face pédagogique sur une année scolaire (auxquelles s'ajoutent plusieurs stages sur les petites vacances scolaires) dont :

- 4 986 h en cours individuel (138 h 30 / semaine).

- 945 h en Éveil et Formation musicale (26 h 15 / semaine).

- 441 h en pratiques collectives - ateliers jazz, musiques actuelles etc. - (12 h 25 / semaine).

Sur 5 lieux de cours : Billom, Vertaizon, St-Dier, Pérignat et Mur-sur-Allier.

Les élèves par commune :

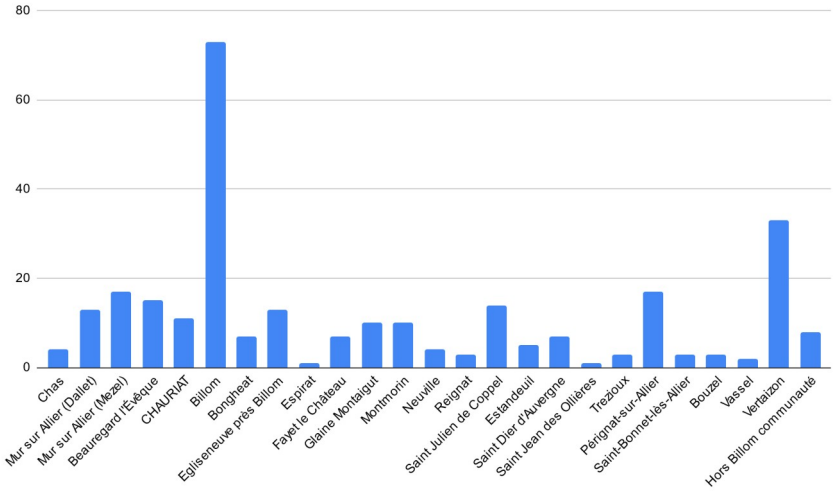

3-1-2- Les concerts et projet artistiques,

Bilan des actions 2021-2022 en 3 chiffres :
(1ère moitié d'année très perturbée par la crise sanitaire).
35 prestations sur le territoire
8 stages sur les périodes de petites vacances (80 élèves)
4 500 spectateurs (public estimé)

➔ Les projets à venir.

Projet dans le cadre de l'EAC (éducation artistique et culturelle) :
Mouvemente moi / En collaboration avec le Service culture.
Implication des classes de percussions de l'école de musique pour un final en extérieur le samedi 13 mai avec :
- La compagnie Baka'Trio (deux 1/2 journées de master class).
- L'école municipale de danse de Billom pour un grand défilé et des performances en statique.

Autres projets :
Projet scolaire (DUMIste) : Avec les classes de cycle 2 de St-Dier, St-Jean-des Ollières et Trézioux.
Concert le 02 mai au Moulin de l'Étang avec les professeurs de l'école de musique.De plus, le quatuor de clarinettes « LES CLARTONES » interviendra dans la classe de St-Jean-des-Ollières pour une séance découverte.

Avec l'OHEV : Concert commun avec la classe d'accordéons de David Maulus le samedi 14 janvier à Vertaizon.

Avec les EHPAD :
- 1 cycle de 10 séances de « musique et motricité » à La Miséricorde (Billom) assuré par Cyrille DE GOER (professeur d'éveil musical) + un temps d'échange et de représentation entre enfants et résidents.
- Plusieurs concerts d'élèves en perspective sur d'autres structures.

Avec le Collège du Beffroi
Le conte musical « Homo circus ».
Projet porté par Thomas Foltran (professeur d'éducation musicale) avec les 40 enfants de la chorale du collège.
Participation des professeurs et des élèves du stage de printemps pour la partie instrumentale.
Concert au Moulin de l'Étang le 26 mai.

Et bien d'autres projets en cours d'élaboration : stages de vacances d'hiver et de printemps, fête de la musique…

3-2 Tarifs : grille générale

En 2019, dans le cadre du rapprochement de l'école de musique de Billom communauté et de l'école Bruit'sonnière (Com com de Mur-és-Allier), une nouvelle grille tarifaire avait été validée. Il avait été évoqué le fait de la réévaluer périodiquement.

La Commission culture réunie le 21 novembre dernier propose une augmentation générale des tarifs d'environ 5 % (compte tenu des arrondis) à partir de la rentrée de septembre 2023.

Dans la grille ci-après vous retrouvez les tarifs actuels et dessous (en grisé) la proposition de nouveaux tarifs.

Discussion :
Monsieur le Président: cette présentation rejoint celle faite par Chloé à St-Bonnet car il y a des échanges entre les services. Pour la tarification, jusqu'à présent l'inflation était relativement faible, maintenant une petite augmentation gommerait un peu celle-ci.
Sylvie DUCATTEAU : est-ce opportun d'augmenter le tarif des étudiants et des demandeurs d'emplois ? Cela fait beaucoup
Patricia BUSSIERE : cela fait 7 € sur 10 mois, soit 0,70 €/mois. Les prestations sociales augmentent aussi.
Monsieur le Président : on ne peut pas tout supporter seuls.

QF Quotient familial		QF 1 < 500	QF 2 501-750	QF 3 751-1000	QF 4 1001-1250	QF 5 1251-1500	QF 6 1501-1750	QF 7 1751-2000	QF 8 > 2001
PRATIQUE INDIVIDUELLE									
1 enfant jusqu'à 18 ans		150 €	175 €	200 €	225 €	250 €	275 €	300 €	350 €
1 enfant jusqu'à 18 ans		**160 €**	**185 €**	**210 €**	**235 €**	**265 €**	**290 €**	**315 €**	**370 €**
1 adulte		250 €	290 €	330 €	370 €	410 €	450 €	500 €	550 €
1 adulte		**265 €**	**305 €**	**345 €**	**390 €**	**430 €**	**475 €**	**525 €**	**580 €**
Réductions Familles		- 10 % pour le deuxième membre, - 20 % pour le troisième, - 40 % à partir du quatrième							
Réductions étudiants et demandeurs d'emplois (sur justificatif) – *réduction de 25 % du tarif adulte*		188 €	218 €	248 €	278 €	308 €	338 €	375 €	413 €
		195 €	**230 €**	**260 €**	**290 €**	**325 €**	**355 €**	**395 €**	**435 €**
Enfant Hors Billom Co		300 €	350 €	400 €	450 €	500 €	550 €	600 €	700 €
Enfant Hors Billom Co		**315 €**	**370 €**	**420 €**	**475 €**	**525 €**	**580 €**	**630 €**	**735 €**
Adulte Hors Billom Co (*augmentation de 50 % du tarif adulte)*		375 €	435 €	495 €	555 €	615 €	675 €	750 €	825 €
Adulte Hors Billom Co (augmentation de 50 % du tarif adulte)		**395 €**	**455 €**	**520 €**	**585 €**	**645 €**	**710 €**	**790 €**	**865 €**
PRATIQUE COLLECTIVE									
Ateliers : jazz, musiques actuelles, Percussions, Le Brass, MAO. Formation musicale	Billom Co	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €	140 €	150 €	160 €
	Billom Co	**95 €**	**105 €**	**115 €**	**125 €**	**135 €**	**145 €**	**160 €**	**170 €**
	Hors BillomCo (+ 50%)	135 €	150 €	165 €	180 €	195 €	210 €	225 €	240 €
	Hors BillomCo (+ 50%)	**140 €**	**160 €**	**175 €**	**190 €**	**205 €**	**220 €**	**235 €**	**250 €**
Eveil musical et Eveil-musique-danse	Billom Co	60 €	70 €	80 €	90 €	100 €	110 €	120 €	130 €
	Billom Co	**65 €**	**75 €**	**85 €**	**95 €**	**105 €**	**115 €**	**125 €**	**140 €**
	Hors BillomCo + 50 %	90 €	105 €	120 €	135 €	150 €	165 €	180 €	195 €
	Hors BillomCo + 50 %	**95 €**	**110 €**	**125 €**	**140 €**	**160 €**	**175 €**	**190 €**	**205 €**
TARIFICATIONS SPECIFIQUES									
Cours ressource « Musiques Actuelles »		50 % du cours individuel							
Adhésion à une harmonie partenaire		50 % du tarif d'inscription à l'école de musique							
LOCATION INSTRUMENTS (uniquement sur l'école intercommunale)									
Instrument « strandard »		Elève d'âge > 8 ans							107 €
Instrument « strandard »									**110 €**
Instrument dits « de petites mains »		Élèves de 6 à 8 ans dont la morphologie ne permet pas de jouer d'un instrument standard							64 €
Instrument dits « de petites mains »									**65 €**
Instrument « basse »		Élèves avancés qui ont une/plusieurs pratiques d'ensemble. L'instrument reste en priorité destiné à l'utilisation en ensemble							Gratuit
L'inscription en cours individuels ouvre la gratuité aux pratiques collectives									

3-3 Eveil musical en milieu scolaire : tarif et convention

Parmi les objectifs du Projet d'établissement (validé en Conseil Co en 2021) figure celui de nouer davantage de liens avec les scolaires et notamment les écoles maternelles.
Le dispositif déjà entérin éconsiste à proposer à 3 écoles au maximum par année scolaire un cycle de découverte de l'activité au sein de leur structure (3 séances d'une heure assurées par le professeur en charge de l'éveil musical à l'école de musique) .
Cette démarche permet aux enfants de découvrir et pratiquer une activité d'éveil : écoute et participation active en mouvement, chant, manipulation de petits instruments, etc ; de plus, certains enfants souhaiterons peut-être poursuivre l'activité en s'inscrivant à l'école de musique.
Financement :
Le coût de ces séances de découverte est pris en charge par Billom communauté. En 2021 seule l'école de Beauregard a bénéficié de ce dispositif.

Dans le cas d'écoles souhaitant un travail plus long (que seulement trois séances) de l'intervenant (par exemple pour un projet annuel spécifique), il est proposé d'établir une convention entre Billom Communauté et l'école et de facturer les interventions supplémentaires (au delà de trois heures) à un tarif de 30 €/ séance.

NB : une communication particulière sera envoyée aux différentes écoles dès la rentrée scolaire.

Frédéric GERMOT : cette proposition est faite principalement à la suite d'une demande de l'école de Vertaizon.

L'assemblée valide à la majorité (avec 2 abstentions Sylvie Ducatteau et Virginie Vinatier) pour l'augmentation générale des tarifs à l'unanimité pour le tarif et la convention en milieu scolaire

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
80	42	40 (premier point) 42 (second point)		2 (premier point)

Une courte vidéo est diffusée : ce sont des représentations où se retrouvent des associations musicales du territoire, l'école de musique de Billom Communauté, l'école de musique de Pont-du-Château. C'est un projet multi-générationnel.

4. Jeunesse

Rapporteures : Nathalie MARIN et Marie-Noëlle ESCURIET

4-1 Points d'information sur les actions

Intervention dans les collèges
Laëtitia Lasherme, anime des ateliers de prévention (sur la base du volontariat) aux collèges du Beffroi et de Saint-Dier d'Auvergne pour lutter contre le harcèlement scolaire. Idée de faire une petite vidéo pour dénoncer le harcèlement, elle est accompagnée par Pauline Layec de l'association Art Qi Med.
Collège de St Dier 10 jeunes de 4ème 1h/ semaine 10 séances
Collège de Billlom 11 jeunes de 6ème,5ème 1h/ semaine 10 séances

Soutien aux projets de jeunes dans les communes
Trézioux : Un terrain de pétanque a été construit par des jeunes, une junior association de créée «les Grûns d'Espoir». Prix coup de cœur de Projet 'toi (financement CAF), leur projet va concourir au niveau national.
St Julien de Coppel: réalisation avec l'aide de Noème artiste peintre, d'une fresque onirique sur un poste électrique pour embellir le bourg, une junior association a été créée « Label-Leppoc »
Estandeuil: Inauguration d'une table de ping pong, organisation d'une soirée lors d'Halloween
création d'une junior association L'œil vert-l'Avenir
Billom: embellissement du transfo vers la com com par 4 jeunes filles et Manon Vichy qui est porteuse de trisomie 21 pour promouvoir l'inclusion. La vidéo réalisée sera largement diffusée pour sensibiliser sur ce sujet.

Forum #1jeune1job Samedi 29 avril 2023 Moulin de l'Étang Billom de 10h00 à 14h00
Le Forum Bi'Kigaï, axé sur l'orientation, l'emploi et l'engagement, devient le Forum #1jeune1job.
La seconde édition est organisée en partenariat avec la com com Entre Dore et Allier.
Un stage de deux jours pour aider les jeunes de 14 à 25 ans à trouver leur voie sera organisé les 7 et 8 février 2023.

Nouveauté : Guide d'activités jeunesse 12-25 ans
Culture, sports, activités bien-être, manuelles, scientifiques ou de préservation de l'environnement, le territoire offre de nombreuses possibilités de se distraire ou de se rendre utile.Le service jeunesse de Billom communauté a réalisé un guide interactif et évolutif pour trouver en un clic des idées d'activités .

4-2 Nouveaux dispositifs

4-2-1 Bourse Cré'active

Cette proposition de bourse fait suite au bilan du chantier jeunes organisé l'été dernier avec Concordia.
L'organisation de ce chantier correspondait aux préconisations de l'ADSEA lors du diagnostic sur les jeunes.

Bilan du chantier 2022 :

Un partenariat dynamique avec Concordia
Bi'Kigaï s'est associé avec Concordia pour la préparation et le suivi du chantier. Cependant, seule une animatrice avait le permis. La coordonnatrice a donc dû assurer le bon déroulement du chantier ainsi que le transport des jeunes, aux côtés de deux animatrices qui ont géré la vie de groupe et l'encadrement technique du chantier.
Pour les déplacements nous avons mis à disposition les 2 minibus de la com com.

Une faible participation des jeunes du territoire
12 places étaient ouvertes aux inscriptions, dont 8 pour les jeunes du territoire et 4 à l'international.
Mi juin, seuls 4 locaux étaient inscrits. Il a donc été décidé d'ouvrir les places à l'international.
Au final, le chantier a accueilli 7 filles + 6 garçons âgés de 15 à 17 ans : 5 français (dont 4 locaux) + 2 italiennes + 2 espagnols + 1 allemand + 1 anglo-arménienne + 1 russe-arménien

Une belle réussite pour les trois missions
MISSION 1 : 3 jours de nettoyage des cours d'eau encadré par Arthur Haddou, animateur rivière en collaboration avec les Amis du Jauron et du Litroux,
> Plus d'une tonne de déchets ramassés et triés.
MISSION 2 : 2 jours de fabrication de nichoirs
> 6 nichoirs réalisés et offerts aux écoles de 6 communes
MISSION 3 : 4 jours de fabrication de bancs pour aménager les parcours de randonnée.
> 15 bancs réalisés dont 12 achetés par 7 communes et 3 offerts aux communes accueillantes.

Un beau programme mêlant détente, activités culturelles et sportives
- Après-midi détente aux plans d'eau de Cournon et du Vernet-la-Varenne
- Visite de la scierie Auzance de Fayet-le-Château et de l'écopôle du Val d'Allier avec les bénévoles de la Ligue de Protection des Oiseaux de Cournon.
- Rando lecture-paysage avec Denis du PAH
- Sorties culturelles aux Jeudis du Pressoir et performance de la Cie Suprême Legacy.
- Parcours aventure de Lezoux et Bi'Kigaï
- Soirée festive animée par un DJ.
- Rencontre des jeunes de l'Amic'Ados de Vertaizon et de L'Agartha de Cébazat.

Un bilan mitigé du point de vue du Service Jeunesse
- 100% de satisfaction des jeunes et des acteurs du territoire qui les ont rencontrés.
- Un chantier lourd avec deux animatrices pour tout gérer notamment lors d'imprévus.
- Une faible participation des communes :
  - deux communes partenaires Saint-Julien pour la mise à disposition d'un espace de vie et de matériel, et Mur sur Allier pour la mise à disposition d'une salle pour l'atelier de construction bois, ainsi que du petit matériel.
  - 7 communes (dont les 2 partenaires) ont commandé 1 à 4 bancs : une étude de satisfaction a été envoyée. 4 d'entre elles seulement ont répondu qu'elles étaient globalement satisfaites.

Nous pensons que l'hébergement sur 15 jours sous tentes a été un frein à l'inscription des jeunes locaux, pourtant nous avions laissé la possibilité d'inscription à la journée.

Perspectives
Au regard du coût du chantier s'élevant à 5 800 €, de la faible participation des jeunes du territoire et des communes, il semble judicieux de ne pas reconduire un tel chantier et de proposer une nouvelle formule, sans hébergement, qui soit plus motivante pour les adolescents et utile aux communes.
Avec la bourse Cré'active nous souhaitons proposer un dispositif plus simple et qui bénéficie à plus de jeunes du territoire. Cette bourse répond à la demande de jeunes qui souhaitent se faire un peu d'argent de poche sur les vacances (surtout pour les 14 ans) mais qui ne trouvent pas de job d'été.
Grandes lignes de la Bourse Cré'active ***(document complet dans l'espace collaboratif)***

Le dispositif « Bourse Cré'Active » offre la possibilité à un groupe de 8 jeunes **de 14 à 17 ans** qui habitent le territoire d'effectuer une action citoyenne de 5 jours consistant en de petits travaux de proximité pendant les vacances scolaires en contrepartie d'une indemnisation dans la limite de 125 € (ressemblance avec la bourse coup de pouce).
Nous pensons proposer 2 voir 3 fois par an sur les vacances cette formule, 8 jeunes/5 jours d'action citoyenne et toucher ainsi 24 jeunes.

L'action citoyenne se déroulera du lundi au vendredi et chaque jour se compose d'un temps de travail de 5 h et de repas de 1 h, pris en charge par Billom Communauté.
Les jeunes devront être amenés et récupérés à des points de rendez-vous. Des activités ludiques, culturelles ou sportives (1 à 2 sur les 5 jours) seront également programmées dans le but de créer une cohésion d'équipe (transport pris en charge par Billom Communauté).

L'encadrement des jeunes sera assuré par le service jeunesse de Billom Communauté avec l'aide d'un encadrant technique qui peut être différent selon la nature des travaux.

Un contrat d'engagement sera signé entre le jeune et le Président de Billom Communauté (sur délégation du conseil). Au terme de sa mission de 5 jours, il recevra une indemnité de 125 €. 25 € seront décomptés par jour d'absence.
Critères de sélection des jeunes :

- Jeunes repérés par la Maison des Solidarités
- Motivation écrite par le jeune
- Jeune habitant la commune où se déroule l'action citoyenne
- Parité garçon/ fille au sein du groupe

NB : Un jeune peut bénéficier d'une seule bourse par an et ne sera pas prioritaire l'année suivante.

Nature des petits travaux :
Ils ne doivent pas entrer en concurrence avec des prestataires, ni remplacer le travail des employés communaux.
Les travaux peuvent être liés à des besoins de petits aménagements ou d'embellissement de l'espace public. Nous souhaitons donner un sens, un thème à l'action citoyenne, sensibilisation, prévention, partage de savoirs...
Nous allons solliciter les communes pour recueillir les actions citoyennes.
Nous avons déjà quelques pistes

- à la demande du réseau des bibliothèques, fabrication de boites à livres pour 2 communes
- idée d'embellir l'ascenseur devant le relais enfance à St Dier
- repeindre les jeux extérieurs de Mauzun (proposition de Christiane Taillandier)

Coût pour 5 jours/8 jeunes : 3 800 € comprend (l'indemnisation aux jeunes, repas-Goûter, activités ludiques, encadrement technique, temps coordo jeunesse).
Budget annuel de 11 400 € maximum.

Avis positif de la commission enfance jeunesse du 22 novembre et du bureau du 05 décembre.

4-2-2- Dispositif Agir jeunes

(document complet dans l'espace collaboratif)

Une dynamique autour des projets de jeunes s'est créée dans les communes, nous avons maintenant des juniors associations sur le territoire.

L'idée de ce dispositif Agir Jeunes est de soutenir financièrement les projets portés par des jeunes de 12-25 ans en association ou pas, de

renforcer la participation des jeunes à la vie du territoire, d'inciter les jeunes à intégrer le monde associatif...

Ce dispositif a déjà existé à la com com, crée en 2005, il s'est arrêté car il n'y avait plus de demande.

Grandes lignes du dispositif « Agir Jeunes »

A qui s'adresse ce dispositif ?

- Aux associations loi 1901 de jeunes, aux juniors associations ou tout autre association au sein de laquelle un projet peut être à l'initiative de jeunes de 12-25 ans qui adhérent à cette dernière.

- Un groupe informel de jeunes âgés de 12-25 ans qui doit se rapprocher d'une association support qui désignera un adulte référent du projet, membre du bureau de la dite association.

Quels projets peuvent être aidés par Billom Communauté ?

Des projets citoyens, culturels, environnementaux, sportifs, intergénérationnels, scientifiques….. Ne seront pas financés les projets de vacances. Le projet peut s'inscrire dans le cadre ou le prolongement d'une action engagée par Billom Communauté, le monde associatif, ou les communes. Le projet est initié par les jeunes mais ne s'adresse pas forcément à des jeunes.

Le projet devra répondre à 2 critères :

- être porté par au moins 5 jeunes, un minimun de 3 jeunes du groupe doit habiter sur Billom Communauté
- permettre aux jeunes de se rencontrer sur le territoire afin de rompre l'isolement de certains dans les petites communes

Démarches
1. Le groupe de jeunes remplit un dossier de demande et le dépose au moins 45 jours avant la réalisation du projet au service jeunesse. Dépôt des dossiers toute l'année (jusqu'à épuisement de l'enveloppe dédiée)
2. Une rencontre avec les jeunes sera organisée (un élu, une personne du service jeunesse, un représentant de l'association support)
3. La décision sera prise par le bureau (sur délégation du conseil communautaire)

Enveloppe budgétaire envisagée : environ 3 000 €

Avis positif de la commission enfance jeunesse du 22 novembre et du bureau du 05 décembre.

Discussion :
Marie-Noëlle ESCURIET : le poste de Laëtitia est financé par la CAF et le Département nous a versé 30 000 € en 2022 pour mettre en place les actions, en espérant que ce soit reconduit en 2023.
Karine JONCOUX : le fait qu'il n'y ait pas de transport, est-ce que cela ne sera pas un frein pour les jeunes éloignés de Billom ?
Marie-Noëlle ESCURIET : pour la ou les activités proposée(s) par Billom Co, le transport sera assuré avec les mini-bus. Pour le reste, on verra pour mettre en place des points de ramassage, on verra au cas par cas.
Jean-Pascal BLACHE : pour le repérage, il y a juste la Maison des Solidarités ? Pas la mission locale ?
Marie-Noëlle ESCURIET : la mission locale sera informée et est déjà partenaire. C'est le département car il est notre principal financeur. Avec Laëtitia, nous allons rencontrer Evelyne Faure à la MDS pour faire le point sur tout ce qui est mis en place.
Nathalie MARIN : ces actions sont lancées dans le cadre de la dynamique initiée sur le territoire.
Marie-Noëlle ESCURIET : il y aura une diffusion dans les communes, dans les structures qui accueillent des jeunes.

L'assemblée valide la mise en place des nouveaux dispositifs « Bourse Cré'active » et « Agir jeunes », leurs modalités et la délégation d'attribution au Président pour la bourse et au bureau pour « Agir Jeunes ».

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
81	42	42		

Marie-Noëlle ESCURIET : on souhaite aussi, le soir du forum de l'emploi, terminer par une soirée des ambassadeurs avec un moment festif. Initialement envisagée le 13 mai, cela se ferait tout le même jour.
Monsieur le Président : allez voir les vidéos qui ont été réalisées, elles sont très intéressantes.

Marie-Noëlle ESCURIET : on est en train de travailler dans le cadre de Paris 2024 sur un projet handicap/culture pour créer une exposition. Le dossier est très important.

5. Tourisme

Rapporteur : Gérard GUILLAUME

Maison du Tourisme du Livradois Forez : avenant 2023 à la convention

Pour mémoire :

- **Une convention d'objectifs et de moyens avec la Maison du tourisme du Livradois-Forez a été signée pour la période 2022-2024 (délibération du 20/12/21).**

Un avenant *(cf le projet dans l'espace collaboratif)* à cette convention est proposé pour les points suivants :

- Aménagement intérieur des bureaux d'information touristique selon les plans fournis par le cabinet d'architecte. Après déduction faite des subventions de la Région, le reste à charge pour la Communauté de Communes est estimé à 5 858 € (auquel il conviendra de rajouter divers travaux d'éclairage, peinture, déplacement radiateur, voire d'isolation selon montant des devis qui sont en cours d'établissement),

- le prolongement d'un an du contrat de la chargée de mission qui travaille d'une part sur la démarche de classement et de qualité et d'autre part sur le Schéma d'Accueil et d'Information Touristique et cela, sans contrepartie financière des EPCI (pour mémoire, il avait déjà été acté la participation de 1 800 € de Billom Communauté sur le premier contrat de 18 mois payés en 2021 et 2022),

- le reversement, dès 2023, du surplus de la taxe de séjour par rapport à 2019 et dans la limite de 3 229 € pour Billom Communauté,

- l'élaboration d'un schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez subventionné pour partie par le Cd 63. La MDT et le PNR s'engagent à prendre en charge l'intégralité de l'auto-financement estimé entre 13 600 et 32 800 €,

- la contribution finale de 2023 qui comprendra ainsi :

117 024 € de contribution annuelle (prévue dans la convention initiale)

3 229 € de reversement de la taxe de séjour

5 858 € pour l'aménagement intérieur des BIT

⌦ **soit 126 111 € au total**

L'assemblée valide l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison du tourisme du Livradois-Forez

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
82	42	42		

6. Centre aquatique

Rapporteur : Gérard GUILLAUME

Plan de sobriété énergétique

Comme vous le savez la hausse extrêmement importante du coût de l'énergie et notamment du gaz va impacter fortement le fonctionnement du centre aquatique en 2023. Certaines annonces récentes de fermetures brutales de piscine dans certaines villes font d'ailleurs actuellement la une de la presse.

Aude Lenoir de l'Aduhme nous accompagne sur ces problématiques, qui vont nous impacter fortement malgré la mise en place du MGP (marché global de performance) avec la société Dalkia.

6-1 Estimation du budget énergie du centre aquatique pour 2023.

Au jour d'aujourd'hui la projection ajustée du budget énergie de la piscine sans plan de sobriété (mais prix unitaires actualisés), **à prendre toujours**

avec beaucoup de prudence , est de 331 700 € TTC (voir tableau de Aude LENOIR ci-après).

Soit une augmentation de **170 000 €**. C'est un doublement de la facture par rapport à 2021.

Bases	**Configuration MGP 2023** **Facture 2023 projetée | P1 estimé** **hors éventuel bouclier tarifaire de l'Etat sauf reduction CSPE/TCFE pour l'électricité intégrée par Dalkia dans sa nouvelle offre de prix**
Hypothèses	Consommations estimées selon calculs des cibles MGP de Dalkia à usages équivalents à 2022 (baigneurs et DJU) Gaz naturel : 741,321 MWh Electricité : 549,376 MWh
Electricité	Coût consommations : 200 000 €TTC Coût abonnement : 5 700 €TTC TOTAL : 205 700 € TTC
Gaz Naturel	Coût consommations : 115 000 €TTC Coût abonnement : 11 000 €TTC TOTAL : 126 000 €TTC
TOTAL	**331 700 €TTC**

A savoir :

- pour le gaz naturel : le prix sera indexé mensuellement donc l'exercice est périlleux

- pour l'électricité, il s'agit d'une projection basée sur le prix recalé avec Dalkia via la cotation de mardi 25/10/2022 ; ce prix n'est pas encore complètement stabilisé car la mécanique réglementaire de l'écrêtement de l'ARENH (agence de régulation de l'énergie nucléaire historique) doit s'appliquer en décembre. Elle a été projetée par défaut dans le prix estimé ci-dessus, qui sera à ajuster en fonction de la réalité des prix de cette fin d'année.

Tableau récapitulatif des projections de gain suivant les actions mises en place

Intervention sur les niveaux de service | Projections des gains sur les consommations d'énergie et sur les coûts de fonctionnement (sous toutes réserves)

	GAZ NATUREL			ELECTRICITE			TOTAL	
Base consommations cibles MGP 2023	741,321			549,376			1 290,697	
Prix unitaires 2023 projetés (€TTC/MWh)	150,00 €			342,00 €				
Abaissement des températures	**Gains %**	**Gains MWhPCS**	**Gains estimés €TTC**	**Gains %**	**Gains MWhPCI**	**Gains estimés €TTC**	**Gains MWh**	**Gains estimés €TTC**
Eau bassins -1°C en continu	-0,90%	- 6,67	- 1 000,78 €				- 6,67	- 1 001 €
Eau bassins -2°C en continu	-1,80%	- 13,34	- 2 001,57 €				**- 13,34**	- 2 002 €
Eau bassins : stop surchauffes bébés-nageurs	-0,18%	- 1,33	- 200,16 €				- 1,33	- 200 €
Air des vestiaires -1°C en continu	-0,70%	- 5,19	- 778,39 €				- 5,19	- 778 €
Air des vestiaires -2°C en continu	-1,40%	- 10,38	- 1 556,77 €				**- 10,38**	- 1 557 €
Eau chaude sanitaire -1°C en continu	-0,10%	- 0,74	- 111,20 €				- 0,74	- 111 €
Fermeture établissement	**Gains %**	**Gains MWhPCS**	**Gains estimés €TTC**	**Gains %**	**Gains MWhPCI**	**Gains estimés €TTC**	**Gains MWh**	**Gains estimés €TTC**
Week-end (vend 19h à lund 9h) -2°C sur air/eau	-0,88%	- 6,52	- 978,54 €				- 6,52	- 979 €
Soirs en hiver à partir de 16h30	-1,10%	- 8,15	- 1 223,18 €				- 8,15	- 1 223 €
Vacances Février (2 semaines)	-5,00%	- 37,07	- 5 559,91 €	-5%	- 27,47	- 9 394,33 €	**- 64,53**	- 14 954 €
Vacances Printemps (2 semaines)	-1,40%	- 10,38	- 1 556,77 €	-1,40%	- 7,69	- 2 630,41 €	**- 18,07**	- 4 187 €
Vacances Toussaint (2 semaines)	-2,40%	- 17,79	- 2 668,76 €	-2,40%	- 13,19	- 4 509,28 €	**- 30,98**	- 7 178 €
Vacances Noël (2 semaines)	-2,50%	- 18,53	- 2 779,95 €	-2,50%	- 13,73	- 4 697,16 €	**- 32,27**	- 7 477 €
				Total actions cumulées (cas -2°C)			*- 186,32*	*- 39 868 €*
							-14,4%	

6-2 Plan de sobriété énergétique 2023 : Plan d'actions

Postulat de départ : respecter le projet d'établissement initial du centre aquatique qui est de privilégier la natation scolaire.
A partir du tableau ci-dessus nous avons identifié les périodes les plus judicieuses (en matière de gain énergétique et donc d'économies financières) pour envisager un plan d'actions :

1°- baisse des températures de 2° de l'eau et de l'air sur le bassin et les vestiaires ; on passe donc de 28,2 ° à 26,2 ° pour l'eau ; et de 27,2° à 25,2° pour l'air
- **arrêt du surchauffage de l'eau pour les bébés-nageurs**

2°- fermeture de l'établissement :
- 25 WE : de janvier à la fin du mois de mai et ensuite de début novembre à fin décembre),

- 5 ou 6 semaines pendant les petites vacances scolaires (2 semaines des vacances de février, 2 semaines à Toussaint (dont une consacrée à la vidange), 1 ou 2 semaines à Noël)

3° - mesures « compensatoires » pour le public
- rajouter des créneaux activités pendant la semaine
- maintien de toutes les activités pendant les vacances de Pâques
- augmentation des amplitudes horaires d'ouverture pendant l'été

Au total, la combinaison de l'ensemble de ces mesures entraînerait une économie de l'ordre de 14,5% sur les consommations soit 40 k€ TTC (12% du budget associé).

Communication et concertation :
- Associations : une rencontre avec la principale association (club de natation) utilisatrice est programée le 13 décembre, cependant il semble très compliqué de compenser en semaine les créneaux du samedi.
- Usagers (individuels / associations…) : un affichage spécifique a été mis en place dès le 08 décembre
- **Personnel** : réunion le 19 décembre

Le Comité Social Territorial se réunit le 03 janvier. Le conseil communautaire du 23 janvier se positionnera quant à l'organisation du travail sur l'ensemble de l'année 2023.

Discussion :
Monsieur le Président : les économies pourraient être de l'ordre de 14,5 %, ce n'est pas énorme mais cela a des incidences sur nos personnels. Ils ont été rencontrés ce matin. Il est impossible de réunir le nouveau Comité Social Territorial (CST) qui ne sera installé que le 3 janvier. Nous avons mis une affiche dans le hall du centre aquatique pour informer que la Communauté de Communes « réfléchissait à un plan de sobriété ». Les agents ont été vexés de ne pas avoir été informés avant. Les agents vont forcément perdre un peu d'argent avec la suppression des dimanches majorés.
Michel LABOUREYRAS : nous travaillons en cycle de 3 semaines avec un week-end sur 3 travaillé. Les jours de repos par semaine seront conservés, les agents travailleront donc sur 4 jours. Par contre, les heures du dimanche rémunérées à 2,5, seront « perdues ». On a gardé le projet initial de 2011 pour les scolaires. Depuis 2016, c'est très compliqué avec le problème du carrelage puis les 2 ans de COVID. Depuis, toutes les classes ne sont pas revenues.
Les agents ont demandé à fermer plus l'été mais avec l'investissement sur les toboggans et le succès de cet été, ce ne serait pas une bonne idée.
On travaille sur des créneaux d'activités nouvelles notamment avec la Maison sport santé. Les semaines seront bien remplies.
Pendant les vacances de Pâques, il y aura une ouverture le matin, pour les nageurs.
Avec la baisse des températures, l'activité « bébés-nageurs » (qui impose une température supérieure à 30°) deviendra « activité parents-enfants ».
On s'adaptera en cours d'année, à voir si on ne perd pas trop de monde.
Si on n'avait pas Dalkia et le MGP, c'était plutôt 500 000 € de dépenses qu'il fallait envisager. Les montants sont élevés mais moins que prévus.
Monsieur le Président : pour le moment, si vous validez, nous partirons sur ces propositions. Nous ferons un point début mars. Les choses ne doivent pas être figées, il faut faire des bilans régulièrement et réajuster notre organisation si nécessaire.
Michel LABOUREYRAS : quand la piscine est fermée, le chauffage continue quand même. La différence est surtout sur le renouvellement d'air : il est obligatoire lorsqu'il y a des gens dans la piscine et non obligatoire s'il n'y a personne. Il y a une norme pour le recyclage permanent d'air. Quand l'air arrive, il faut le chauffer, quand il arrive à -9°c, cela consomme. Pourtant, aujourd'hui, vu les équipements, des choses pourraient être évitées mais ce sont les normes AFNOR et nous sommes obligés de le faire. Ces normes vont sûrement être modifiées mais pas avant 2 ans.
Monsieur le Président : avant, nous faisions 2 vidanges par an, aujourd'hui on peut n'en faire qu'une seule. J'ai fait une demande (comme d'autres) pour reculer la vidange tous les 18 ou 24 mois.
Actuellement on jette 40 l/j/baigneur (normes ARS). Même si cette eau est réutilisée, elle doit être chauffée. L'ARS répond que le nettoyage des parois des bassins est indispensable pour éviter les algues, que ce n'est pas uniquement une problématique d'eau. Pourquoi pas, à terme, avoir un bac tampon : on nettoie le bassin et

on remet l'eau.
Jean-Michel CHARLAT : sait-on à combien sont chauffées les autres piscines de la Région ? Car j'ai été interpellé par des habitants qui m'ont dit qu'ils iraient se baigner ailleurs.
Michel LABOUREYRAS : à Thiers, la piscine va fermer l'été car ils ont Iloa mais ils fermeront comme nous pendant les petites vacances et vont aussi baisser les températures.
Vic-le-Comte va aussi fermer par moment et tout le monde va devoir baisser ses températures. Il faudra voir entre la température et le ressenti (entre l'air et l'eau notamment).
Monsieur le Président: s'il fait trop chaud, l'évaporation de l'eau du bassin est plus forte d'où une sensation de froid.
Michel LABOUREYRAS : demain je rencontre Dalkia pour voir pour l'eau des douches. La température peut être baissée mais attention à la légionellose.
Bruno VALLADIER : est-ce que les vêtements en lycra pourraient être une solution ? Sont-ils autorisés ? Je pensais notamment pour les bébés-nageurs.
Michel LABOUREYRAS : c'est comme le maillot de bain, tout dépend l'usage et l'hygiène. Si le vêtement est utilisé exclusivement pour la piscine, il n'y a pas de soucis. On l'autorise déjà, il faut voir s'il y a des débordements, tout dépendra de la conscience des gens.
Jean-Marc LAVIGNE : est-ce que l'activité des clubs sera maintenue ?
Michel LABOUREYRAS : 2 clubs sont impactés, on les a rencontrés et on a déjà réfléchi par rapport aux créneaux du week-end qui sautent. Globalement, l'impact est plutôt faible.
Sylvie DUCATTEAU : le club de natation a fait des propositions ?
Michel LABOUREYRAS : il nous a dit qu'il avait recensé tout le monde, sauf les internes. J'ai proposé une ligne d'eau réservée supplémentaire en soirée le vendredi.
Sylvie DUCATTEAU : on ne pourrait pas prévoir des créneaux plus tard le vendredi, au-delà de 19 h ?
Gérard GUILLAUME : il faut que les coupures soient assez longues pour être efficaces.
Jean-Marc LAVIGNE : est-ce qu'il y a des créneaux sous-utilisés ?
Michel LABOUREYRAS : la fréquentation est surtout variable en hiver. Au cours d'aquagym, la semaine dernière il y avait 6 personnes présentes sur 46 inscrites. Les gens viennent moins quand il fait froid. On a essayé de regarder les ouvertures en fonction des fréquentations.

L'assemblée valide le plan de sobriété énergétique du centre aquatique

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
83	42	42		

7. Ressources humaines

Rapporteure : Nathalie SESSA

Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme

Vu le code général de la fonction publique,
Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,
Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2022-30 en date du 21 juin 2022 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

La mission confiée :
Cette mission consiste en l'accompagnement de la collectivité locale et des agents qu'elle emploie, dans la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires applicables en matière de retraite, et, notamment des procédures de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Cet accompagnement personnalisé comprend :
- le contrôle des dossiers, établis au format papier, par la collectivité

locale,

- dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL et l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

Le montant de l'adhésion (fonction du nombre d'agents CNRACL) est de 675 € par an.
Durée de la convention : 1er janvier 2023- 31 décembre 2025.

Il est proposé :
- d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser le Président à signer la convention, jointe en annexe *(dans l'espace collaboratif)*, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

L'assemblée valide l'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le centre de gestion de la FP du Puy-de-Dôme

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
84	42	42		

8. Maison Sport Santé : formations

Rapporteur : Jean-Michel CHARLAT

MAISON SPORT SANTE

Pour mémoire :

- **Diagnostic ONAPS en 2020-2021**
- **Délibération du Conseil communautaire le 2/05/2022 pour apporter une subvention à la création d'une antenne Maison Sport Santé sur Billom Communauté**
- **Juillet 2022 : arrivée de Gaël LE BOUDOUIL, salarié du DALHIR, et mis à disposition sur un mi-temps sur la MSS de Billom Communauté**

Lors du **conseil communautaire du 24 octobre 2022** à Isserteaux Gaël Le Boudouil est venu présenter ses actions.

17 novembre 2022 : premier comité de pilotage de la Maison Sport Santé en présence des élus (JM Charlat, VP en charge du dossier, Catherine Sou Ha Y , Marie-Angèle Ramos et Bruno Valladier), Michèle Tardieu, l'ARS, le DAHLIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers – association qui porte la Maison Sports Santé).et une médecin généraliste. Etaient excusés la MLC, Fabrice Bretel (CLS) et la DRAJES (Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'engagement et aux Sports)
(cf compte-rendu et support dans espace collaboratif – rubrique sport santé).

Depuis juillet 2022, Gaël Le Boudouil, a mis en place une permanence hebdomadaire à la maison des loisirs et de la culture de Billom. Il y reçoit toute personne orientée par un professionnel de santé afin de l'accompagner de manière individualisée vers une pratique d'activité physique adaptée et durable. L'objectif ? Impulser une véritable dynamique territoriale autour de l'activité physique et favoriser la remise en mouvement.
Il a rencontré de nombreux acteurs (associations, établissements

scolaires, MDS, CLIS…) soit à sa demande soit à leur demande (ex : CCAS de Mur-sur-Allier.

Parmi les nombreuses actions à venir, des premiers ateliers passerelles vont voir le jour sur Billom. Il s'agit d'ateliers où sont orientées des personnes avec des maladies chroniques après un bilan de leur état d'activité physique et leur niveau de sédentarité (le bilan est réalisé par Gaël).
Pour information, l'atelier passerelle est partiellement financé par l'ARS et la DRAJES, pour payer l'encadrement du cours d'activités physiques adaptées par un enseignant en APA. Le bénéficiaire ne peut intégrer un atelier passerelle que si ce dernier dispose d'une prescription médicale (sport sur ordonnance). Toutefois, la personne doit régler pour partie l'inscription aux 36 séances selon les conditions ci-dessous :
- 15 € pour les personnes âgées de + de 60 ans/et/ou disposant de la CSS (complémentaire santé solidaire),
- 45 € pour les personnes non imposables,
- 90 € pour les personnes imposables.
Le format de l'atelier passerelle de Billom est un format long, donc 1 séance par semaine sur 10 mois.

Gaël a également lancé des **premières sessions de formation** qui ont débuté en décembre et se poursuivront en 2023 selon les modalités ci-dessous :

1 – **Pour les professionnels du social** afin d'accompagner au mieux les personnes éloignées vers la reprise d'une activité physique bénéfique à leur santé :

- une première dans le domaine de l'activité physique, à destination des référents du CLIC et du SIVOS de Billom en vue d'acquérir des connaissances physiologiques, biomécaniques au sujet de la personne âgée.
- et une seconde, à destination des aides à domicile, des aides-soignants du CLIC et du SIVOS. Divisée en deux sessions, cette formation vise à donner les clés aux participants pour évaluer un profil comportemental en termes d'activité physique, de sédentarité, et afin d'identifier les professionnels/structures de son territoire. À l'issue, ils seront en capacité de transmettre une méthodologique globale au sujet de l'activité physique et de lutte contre la sédentarité.

2 - **Formation sport-santé-bien-être (SSBE) :**

Contextualisation : à la suite de nombreux temps d'échanges avec les associations sportives, la demande de montée en compétence a été identifiée comme prioritaire. De plus, le diagnostic réalisé par l'ONAPS a soulevé ce besoin comme étant prioritaire pour répondre aux problématiques de l'accès à l'activité physique pour tous (inclusion).

Projections : construction d'un programme de formation à partir de janvier 2023 pour un lancement opérationnel au printemps 2023.

Objectifs : doter les bénévoles de connaissances nécessaires d'une part sur les spécificités physiques / physiologiques / biomécaniques, mentales et sociales des personnes ayant une maladie chronique, avec une limitation minime et d'autre part sur l'activité physique, la sédentarité et la condition physique (recommandations, impacts sur la santé). De plus, cela occasionnerait un rapprochement étroit et bénéfique avec l'antenne maison sport santé, qui s'est développée sur le territoire Billomois.

Pour ces formations, il a été possible de mobiliser des financements de la DRAJES à hauteur de 15 000 €. C'est Billom Communauté qui a dû faire la demande et qui reversera ensuite au DALHIR (Dispositif d'Accompagnement du Handicap vers des Loisirs Intégrés et Réguliers – association qui porte la Maison Sports Santé).

L'assemblée valide la demande de subvention de 15 000 € à la DRAJES et son reversement au DAHLIR

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
85	42	42		

9. Finances

Rapporteur : Dominique VAURIS

9-1 Décisions modificatives

Vu la délibération n° 18 du 28 mars 2022 approuvant le budget primitif,
Vu les délibérations n° 50 du 04 juillet 2022, n° 60 du 26 septembre 2022, n°78 du 28 novembre 2022 portant décisions modificatives du budget général,

Il est proposé une **décision modificative n°4 au budget général** telle que présentée ci-dessous :
- en dépenses d'investissement + 50 000 € sur l'opération n°107 construction du siège : travaux supplémentaires construction du siège (avenants au marché) + travaux colas pour le parking et entrée
- en fonctionnement : reversement de la subvention de 15 000 € de la DRAJES au Dalhir

Chapitre	Opération	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
23	107	2313	020	504 391,00	495 338,99	50 000,00
Total Dépenses investissement				**504 391,00**	**495 338,99**	**50 000,00**

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
65	6574	020	24 400,00	23 900,00	15 000,00
Total Dépenses fonctionnement			**24 400,00**	**23 900,00**	**15 000,00**

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
74	74718	020			15 000,00
Total Recettes fonctionnement			**0**	**0,00**	**15 000,00**

Vu la délibération n° 18 du 28 mars 2022 approuvant le budget annexe économie,
Il est proposé une **décision modificative n°1 au budget annexe** telle que présentée ci-dessous :
- Transfert de charges (taxes foncières et charges financières) à augmenter car taxe foncière plus importante que la prévision

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
043	608	90	4 681,13		71,47
Total Dépenses fonctionnement			**4 681,13**	**0,00**	**71,47**

Chapitre	Article	Fonction	BP	Réalisé à la date de la DM	Proposition
043	791	90	2 601		71,47
Total Recettes fonctionnement			**2 601**	**0,00**	**71,47**

L'assemblée valide la décision modificative n°4 du budget général et la décision modificative n°1 du budget annexe.

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
86	42	42		

9-2 M57 : amortissements

Fixation de la durée d'amortissement des biens au 1er janvier 2023

Par délibération n° 30 du 02 mai 2022, le conseil communautaire a adopté la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire de la M57 pour les budgets de Billom communauté (budget principal et budget annexe du PAE de l'Angaud) à compte du 1er janvier 2023,

La mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57

implique de fixer le **mode de gestion des amortissements des immobilisations**. Le passage à la nomenclature M57 est sans conséquence sur le périmètre d'amortissement et de neutralisation des dotations aux amortissements. Le champ d'application est défini par l'article R.2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

L'amortissement est une technique comptable qui permet de constater chaque année la dépréciation des biens inscrits à l'actif de Billom Communauté et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens sauf exceptions.

Il est proposé de conserver les durées d'amortissement qui étaient appliquées en M14 pour Billom Communauté.

Durées d'amortissements proposées :
- Logiciels : 1 an
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel de bureau : 2 ans
- Mobilier : 5 ans
- Véhicules : 10 ans
- Instruments de musique : 5 ans
- Autres matériels : 5 ans
- Subventions d'équipements versées (biens mobiliers, matériel ou études) : 5 ans
- Subventions d'équipements versées (bâtiments et installations) : 5 ans
- Etudes : 5 ans
- Documents d'urbanisme : 10 ans
- Livres et jeux : 3 ans
- Amortissement sur un an pour achat inférieur à 800€

La nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition implique un changement de méthode comptable puisque, sous la nomenclature M14, Billom Communauté calculait les dotations aux amortissements en année pleine (début des amortissements au 1er janvier de l'année suivant l'acquisition). L'amortissement au prorata temporis commence à la date de mise en service.
Par mesure de simplification, il est proposé de retenir le 1er du mois qui suit la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service.

Ce changement de méthode comptable relatif au prorata temporis s'applique uniquement aux biens acquis à compter du 1er janvier 2023. Les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

L'assemblée délibérante peut, par délibération, déroger à la règle du prorata temporis pour les biens de faible valeur (inférieur à 800 €), les subventions d'équipements versées et les fonds documentaires. Il est proposé, dans une logique d'approche par enjeux, d'amortir les subventions d'équipements versées, les biens de faible valeur et les fonds documentaire en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Il est proposé de
- fixer les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises au 1er janvier 2023 comme indiqué ci-dessus,
- d'appliquer le principe de l'amortissement au prorata temporis à compter du 1er du mois qui suit la date de mise en service de l'immobilisation ou du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023, à l'exclusion des biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 800€ TTC, des subventions d'équipement versées et des fonds documentaires qui restent amortis sans prorata temporis.

L'assemblée valide la durée des amortissements de la M57

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
87	42	42		

9-3 Attributions de compensation (AC)

Vu l'article l'article 1609 nonies CV1°bis du CGI

Considérant le rapport* de la CLECT (commission locale d'évaluation de transferts de charges) qui stipule que l'ensembe des documents d'urbanisme communaux étant désormais terminé, il n'y a plus lieu d'opérer des transferts de charge, c'est pourquoi il vous est proposé de valider les AC à partir de 2023 (telles que présentées dans le tableau ci-après), sachant que seule la commune de Billom est « modifiée » avec un montant de 152 429 + 4 150 = 156 579 €, et revient ainsi au montant d'AC 2016.

La somme de 4 150 € correspond au montant du dernier versement PVAP déduite des AC en 2022.

	AC		AC
COMMUNE	2023	COMMUNE	2023
BEAUREGARD	169 439	MAUZUN	65
BILLOM	156 579	MEZEL	
BONGHEAT	1 647	MONTMORIN	17 638
BOUZEL	99 353	MUR SUR ALLIER	157 071
CHAS	10 865	NEUVILLE	2 860
CHAURIAT	31 078	PERIGNAT	48 345
DALLET		REIGNAT	447
EGLISENEUVE	3 229	ST BONNET	1 515
ESPIRAT	1 270	ST DIER D'A.	10 942
ESTANDEUIL	553	ST JEAN DES O.	36 429
FAYET LE CH.	2 137	ST JULIEN DE C.	82 927
GLAINE M.	2 322	TREZIOUX	1 546
ISSERTEAUX	32 114	VASSEL	22 169
		VERTAIZON	364 926
		TOTAL	1 257 466

** en annexe à retrouver dans l'espace collaboratif.*

L'assemblée valide les attributions de compensation à partir de 2023

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
88	42	42		

10. Leader

Rapporteur : Gérard GUILLAUME

PROCHAIN PROGRAMME LEADER Candidature

Pour mémoire :

- **6 territoires – appelés Groupe d'Action Locale (GAL) - sur le Puy-de-Dôme sont porteurs d'un programme Leader.**
- **La dernière programmation était de 2014 à 2022 (fin de dépôt des demandes de subvention le 31/12/2022 et fin des paiements au 31/12/2024)**
- **Billom Communauté était à cheval sur deux GAL : le PETR du Grand Clermont sur un programme autour de la rivière Allier pour les ex communes de la CC de Mur-ès-Allier et le PNR du Livradois-Forez pour les 21 autres.**

La Région Auvergne Rhône-Alpes a exigé qu'il n'y ait plus qu'un seul GAL par département. Aussi, les territoires ci-dessous :

- Syndicat mixte du PNR Livradois-Forez ;
- Syndicat mixte du PNR des Volcans d'Auvergne ;
- Syndicat mixte du PETR du Grand Clermont ;
- Communauté d'agglomération Agglo Pays d'Issoire ;
- Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles ;
- Communauté de Communes de Plaine Limagne

se sont réunis pour travailler ensemble et définir une stratégie commune et les principales orientations autour de trois grandes axes :

- **Renforcer l'attractivité en consolidant le maillage du territoire autour d'une offre de services adaptée aux populations**
- **Agir pour la relocalisation de l'économie par l'accompagnement des entreprises et des filières**
- **Préparer l'avenir du territoire en accompagnant les transitions.** ***Cf doc dans espace collaboratif***

Pour ce faire, des réunions de concertation et thématiques se sont déroulées entre septembre et novembre. La dernière, programmée le 25/11 a été l'occasion de présenter la synthèse issue des différentes rencontres et de présenter le futur programme intitulé « OSMOSE + - Coopération acteurs territoire Puy-de-Dôme ».

Pour information :
- sur le dernier programme, l'ex Auvergne avait bénéficié d'une enveloppe de 74 millions pour les programmes Leader sur les 4 départements dont :
  - 5,9 millions pour le GAL PNR Livradois-Forez,
  - 4,5 millions pour le GAL Grand Clermont.

⌦ La Région prévoit d'allouer 5 à 7 M€ pour les 5 ans à venir pour tout le 63 (hors Clermont Auvergne Métropole mais incluant St-Genès-Champanelle, Orcines et Ceyrat) soit pour 448 communes (dont Montgreleix dans le Cantal) sur les 464 du Puy-de-Dôme représentant 379 610 habitants (soit 57,7%).

Le dossier de candidature commun doit être déposé au plus tard à la Région pour le 31/12/2022 (soit concrètement pour le 22/12) et il convient que le conseil communautaire se positionne sur différents points à savoir :

- approuver la candidature au programme LEADER 2023-2027 du GAL Puy-de-Dôme
- approuver la stratégie locale de développement du programme LEADER 2023-2027 présentée par ce GAL,
- s'engager à y participer,
- approuver le périmètre proposé et demande que *Billom Communauté* soit incluse dans ce périmètre,
- approuver le fait que la candidature et le GAL soit portée par le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles dans le cadre d'un partenariat défini entre les 6 structures partenaires précitées.

L'assemblée valide le programme Leader et la candidature du GAL du Puy-de-Dôme pour la prochaine période de 2023-2027

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
81	42	42		

11. Désignation de délégués

Rapporteur : Gérard GUILLAUME

Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier Aval

Suite au renouvellement de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval par arrêté préfectoral du 15 novembre 2022, la composition des structures représentées au sein des cette instance a évolué. La Communauté de Communes Billom Communauté a été intégrée à la CLE.

Ainsi, M. René LEMERLE qui était auparavant membre de la CLE en tant que représentant du SIAEP Basse Limagne est désormais représentant de la Communauté de Communes Billom Communauté.

Avant ce renouvellement de composition de CLE, le Comité de Territoire du PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) Allier aval, composé intégralement de la CLE du SAGE Allier aval ainsi que de membres complémentaires, avait intégré la Communauté de Communes Billom Communauté M. Jean-Yves GRIVET et Mme Amalia QUINTON avaient été désignés respectivement en tant que titulaire et suppléant pour cette instance.

M. LEMERLE étant désigné pour la Commission Locale de l'Eau, il fait obligatoirement partie du Comité de Territoire en tant que « titulaire ».

Il est proposé de modifier notre désignation au comité territorial du PTGE Allier Aval en nommant Jean-Yves GRIVET suppléant.

Discussion :

Amalia QUINTON : on s'est concerté avec Jean-Yves, c'est notre proposition, je laisse ma place.

L'assemblée valide la désignation du délégué suppléant pour siéger à la Commission Locale de l'Eau

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
90	42	42		

12. AMF : motion

Rapporteur : Gérard GUILLAUME

Face à la situation sans précédent (inflation, point d'indice, énergie…) l'Association des maires de France propose aux communes et EPCI de :

1° soutenir ses démarches auprès du gouvernement pour :
- **indexer la DGF sur l'inflation 2023**,
- **de maintenir l'indexation des bases fiscales** sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022 (+6,8% estimés).
- **soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression**.
- **de renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement** de l'action locale.
- **de réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA**.
- **de rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL** pour permettre une consommation des crédits votés en lois de finances.

2 °soutenir les propositions faites auprès de la Première ministre par l'ensemble des associations d'élus de :
- **Créer un bouclier énergétique d'urgence** plafonnant le prix d'achat de l'électricité pour toutes les collectivités locales, éventuellement assorti d'avances remboursables.
- **Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières** des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables.
- **Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV)** – c'est-à-dire aux tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence - quels que soient leur taille ou leur budget.

Retrouver la motion détaillée dans l'espace collaboratif.

L'assemblée valide la motion

n°délibération	votants	Pour	Contre	Abstention
91	42	42		

13. Questions diverses

➔ **Décisions du bureau –** Par courrier en date du 15 septembre 2022, le Préfet du Puy de Dôme nous informe que, conformément à la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels dite **"loi Matras"**, Billom Communauté est dans l'**obligation d'élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)**. En effet, il est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins une des communes membres est soumise à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde. Le bureau a décidé de se donner le temps d'élaborer ce document d'ici 2026 (date butoir). C'est Jean-Jacques CAVALIERE qui est chargé de ce dossier, et Céline OLLIER référente technique.

Monsieur le Président : quelques PICS communaux sont déjà faits, transmettez à l'EPCI pour compilation et voir comment on pourrait s'organiser.
Bruno VALLADIER : plusieurs communes peuvent travailler ensemble.
Monsieur le Président : ce document reprend le plan ORSEC ;

➔ **Agenda 2023 :** CF en début de note de synthèse le planning des réunions de bureau et conseils communautaires pour 2023, à retrouver

également dans l'agenda de l'espace communautaire.

➔ **Représentation dans les organismes**

Bruno VALLADIER : le ScoT sera révisé à partir de 2023. Le 8 décembre dernier cette révision a été approuvée par le Conseil syndical, notamment pour le mettre en conformité avec le ZAN et le SRADDET. Il se décomposera dans un premier temps en deux temps :
- un bilan à 12 ans
- une analyse du fonctionnement actuel du Grand Clermont en termes d'attractivité et des relations habitants/emplois.

Monsieur le Président : sur le ZAN, par rapport à la dernière conférence des maires, il y a déjà des choses qui évoluent et qui sont en discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 21 h 30.

Le 23 janvier 2023

Le secrétaire de séance,	Le Président,
Jean-Michel CHARLAT	Gérard GUILLAUME

.